



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA
Rome, 19-20 février 2003

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES
PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	CONTEXTE, JUSTIFICATION ET ORIENTATIONS DES INTERVENTIONS DU MÉCANISME MONDIAL	1
	A. La CLD comme cadre de développement durable	1
	B. Le financement de la CLD: contexte initial et évolution récente	1
	C. Enseignements tirés de la mise en œuvre de la CLD	2
	D. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial	2
	E. Les partenaires stratégiques du Mécanisme mondial	3
	F. Information et communication	3
	G. Contributions aux ressources du Mécanisme mondial	4
III.	MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLD	4
	A. L'apprentissage par l'action	4
	B. Instaurer des cadres de partenariat pour dynamiser la mobilisation des ressources	6
	C. Soutenir la société civile	7
IV.	L'AVENIR	8
	A. Élargir l'assiette de financement des Parties à la CLD	8
	B. Mobiliser de nouvelles ressources et accroître les ressources traditionnelles	9
	C. La stratégie de communication	10
ANNEXE I:	FICHE DE PILOTAGE POUR LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES	11
ANNEXE II:	INFORMATIONS RELATIVES AUX DONATEURS	12

SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel
CLD	Convention sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IGAD	Office intergouvernemental pour le développement
OAC	Organisation à assise communautaire
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/ Comité d'aide au développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Programme d'action national
PAR	Programme d'action régional
PASR	Programme d'action sous-régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RIOD	Réseau international des ONG contre la désertification
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

I. INTRODUCTION

1. En octobre 1997, à l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), le FIDA a été choisi pour héberger le Mécanisme mondial créé par la Convention. Sous l'autorité de la Conférence, le Mécanisme mondial a pour mission de "promouvoir des actions visant à mobiliser des ressources financières substantielles, notamment destinées aux transferts de technologie, sous forme de dons ou de prêts assortis de conditions de faveur ou non, pour des pays en développement Parties touchés par la sécheresse". Il a commencé à fonctionner en 1998 et a déjà présenté des rapports au Conseil d'administration du FIDA en décembre 1998, 1999, 2000 et 2001, ainsi qu'au Conseil des gouverneurs en février 1999, 2000 et 2001. Ce cinquième rapport au Conseil d'administration rappelle brièvement les généralités de la Convention ainsi que la stratégie opérationnelle et les alliances propres au Mécanisme mondial. Il fournit aussi une vue d'ensemble des leçons tirées et des activités du Mécanisme en 2002, et fait le point des progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources.

II. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET ORIENTATIONS DES INTERVENTIONS DU MÉCANISME MONDIAL

A. La CLD comme cadre de développement durable

2. La CLD s'attaque à la désertification en tant que l'une des plus graves menaces pesant sur l'environnement. Selon la définition de la Convention, on entend par désertification "la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines". La pauvreté et le développement non durable sont à la fois une cause et un effet de la désertification. Les États Parties à la CLD sont encouragés à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'action nationaux (PAN), sous-régionaux (PASR) et régionaux (PAR) qui serviront d'instruments opérationnels pour l'application de la Convention.

3. À côté des variations climatiques, il est généralement admis que l'insuffisance des cadres politiques, législatifs et institutionnels et que l'absence d'autres moyens de subsistance sont à l'origine de différentes formes d'utilisation abusive des terres, comme le surpâturage, la surexploitation et le déboisement. Parmi les symptômes de la désertification figurent l'érosion et la baisse de la fertilité des sols, la perte de couvert végétal, la salinisation et les dunes de sable. La désertification a de graves répercussions sur les moyens de subsistance dans les zones rurales, sur la base de ressources naturelles et sur l'infrastructure économique. Elle a aussi des retombées sociales dans la mesure où elle entraîne un exode rural et, dans bon nombre de pays, elle a des conséquences négatives sur l'économie nationale.

B. Le financement de la CLD: contexte initial et évolution récente

4. L'orientation générale de la CLD face aux problèmes de dégradation des terres exige une démultiplication des sources et des canaux de financement. Tandis que le Mécanisme mondial est chargé de prendre toutes les mesures tendant à mobiliser et à acheminer les ressources, notamment pour le transfert de technologie, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est connu comme source de financement de la CLD, à travers l'interaction entre la dégradation des terres et ses domaines d'intervention pertinents (à savoir, principalement la conservation de la biodiversité, la protection des eaux internationales et l'atténuation de l'impact des changements climatiques). En même temps, le Mécanisme mondial est aussi censé explorer des mécanismes de financement nouveaux et inédits.



5. Au cours des deux dernières années, plusieurs faits positifs sont intervenus, notamment: i) des engagements mondiaux renouvelés (voir le Consensus de Monterrey) pour renverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) enregistrée depuis dix ans et accroître le volume des investissements en faveur de l'agriculture; ii) une reconnaissance par le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) du rôle important que pourra jouer la CLD en matière de réduction de la pauvreté dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire; iii) l'ouverture imminente d'un guichet du FEM pour lutter contre la dégradation des terres et le déboisement, tel que recommandé par le SMDD et approuvé par la deuxième Assemblée du FEM (Beijing, octobre 2002), tout en reconnaissant les "rôles complémentaires du Mécanisme mondial et du FEM"; et iv) les recommandations du SMDD touchant à divers secteurs (notamment l'agriculture, l'énergie, l'eau, la santé et la biodiversité), qui soulignent la nécessité d'une approche intégrée et intersectorielle au développement durable, sur la base de partenariats regroupant les diverses parties prenantes.

C. Enseignements tirés de la mise en œuvre de la CLD

6. La formulation des PAN représente, pour de nombreux pays, un processus participatif long et astreignant qui, toutefois, n'a pas bénéficié du soutien financier prévu à l'origine. Cette situation est due essentiellement au fait que, du côté de l'offre comme de la demande, l'on s'est montré incapable d'ancrer les PAN aux cadres stratégiques nationaux pertinents (par exemple, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté [DSRP]) et de faire en sorte que les cycles de programmation des divers partenaires du développement reflètent explicitement les priorités des PAN.

D. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial

7. Les principaux axes de la stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial sont les suivants:
- intégrer la Convention dans les processus de planification et de budgétisation des gouvernements, tels que les plans nationaux de développement et les DSRP;
 - instaurer des partenariats à travers l'interface des PAN avec les cadres de coopération des partenaires et leurs cycles de programmation respectifs;
 - jouer sur l'effet de levier des ressources du Mécanisme mondial pour stimuler la multiplication des investissements;
 - tirer parti du Comité de facilitation du Mécanisme mondial et d'autres alliances stratégiques, décrites ci-dessous, à des fins de coordination et de synergie.

Intégrer signifie que la question de la désertification et de la dégradation des terres doit devenir une priorité politique pour les États Parties à la CLD qui sont touchés et pour les institutions de coopération au développement des pays développés Parties à la Convention. C'est habituellement aux questions qui revêtent une priorité politique élevée que sont réservés les crédits disponibles et l'application de la CLD dépend largement de l'optimisation de l'affectation des ressources financières existantes au domaine spécifique de la dégradation des sols. Ce principe s'applique aussi bien aux affectations dans le cadre des budgets nationaux qu'aux crédits de la coopération au développement bilatérale et multilatérale et ne sera respecté qu'en présence d'un engagement politique fort.

Renforcer les partenariats suppose que les gouvernements et les partenaires de la coopération au développement s'unissent sur la base d'une intention commune d'investir pour combattre la dégradation des terres. Les besoins en matière d'investissement sont identifiés puis comparés avec les priorités et les processus de programmation des donateurs afin de parvenir à des accords de partenariat, entre gouvernements et donateurs ou partenaires du secteur privé, portant sur des programmes et projets d'investissement.

L'**effet multiplicateur** renvoie au pouvoir catalyseur des investissements du Mécanisme mondial sur la mobilisation des ressources. En particulier, le Mécanisme mondial investit ses propres ressources pour faire progresser l'intégration de ces questions et le renforcement des partenariats. Les montants ainsi investis servent donc à financer des accords entre les organisations et les gouvernements donateurs et bénéficiaires, qui ont un effet d'entraînement considérable à partir de l'APD et d'autres



formes de financement. L'effet multiplicateur ne se réfère pas seulement à l'injection des ressources du Mécanisme mondial qui provoque un accroissement du volume des investissements. Il suscite également un effet boule de neige qualitatif qui, sans pouvoir être chiffré, est aussi important que l'effet quantitatif. Dans certains pays, le soutien apporté par le Mécanisme mondial a produit:

- un renforcement de la sensibilisation, de la mobilisation et de la coordination entre les diverses parties prenantes;
- plus de cohérence face aux problèmes couverts par la CLD et un suivi approfondi;
- la visibilité accrue des PAN, leurs liens avec les cadres pertinents et les possibilités de financement qui s'y rattachent; et
- la reconnaissance du rôle clé du Mécanisme mondial dans le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources.

E. Les partenaires stratégiques du mécanisme mondial

8. Pour s'acquitter de son mandat, le Mécanisme mondial coopère ou encourage la coordination avec un certain nombre de partenaires. Cette coopération et cette coordination supposent un dialogue politique et une collaboration opérationnelle compte tenu des stratégies institutionnelles et des activités de chaque partenaire au niveau des pays ou des sous-régions. Les principaux organismes avec lesquels le Mécanisme mondial forge des partenariats stratégiques sont:

- le Comité de facilitation du Mécanisme mondial comprenant le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, qui sont les trois membres fondateurs, auxquels se sont joints ensuite le Secrétariat de la CLD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que les Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement. L'évolution récente de ce partenariat stratégique entre le Mécanisme mondial et les membres du Comité de facilitation a conduit à l'établissement d'un plan de travail commun destiné à servir de base à la coordination des différentes activités menées au niveau national.
- des organisations sous-régionales ayant un mandat spécifique et/ou des intérêts liés à la CLD;
- des institutions scientifiques ou académiques, en particulier les centres du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale;
- des institutions bilatérales et leurs organes de coordination compétents tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD);
- la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) et ses divers réseaux, notamment le réseau international des ONG contre la désertification (RIOD).

F. Information et communication

9. En 2002, le Mécanisme mondial a entamé une analyse technique détaillée de la version en ligne de son moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des sols (FIELD) en vue de procéder à une importante actualisation de ce système, ce qui permettra au Mécanisme mondial de répondre plus efficacement aux besoins des Parties à la CLD. La remise à niveau du système comprendra le renforcement de la fonction de recherche, l'amélioration de l'interface graphique, l'ajout de renvois croisés entre les documents et les sujets connexes, une rationalisation de la saisie et la promotion de FIELD auprès d'audiences cibles dans le monde entier.

10. Par le système FIELD, le Mécanisme mondial vise à produire des analyses financières et socioéconomiques qui généreront des connaissances particulièrement utiles au processus de la CLD, ce qui permettra d'optimiser l'emploi des ressources destinées à sa mise en œuvre. À cet effet, le Mécanisme mondial a collaboré avec le Secrétariat du CAD pour préparer une étude intitulée "L'aide ciblée sur les objectifs de la Convention de Rio 1998-2000".

11. Cette étude, publiée en août 2002, examine des données sur les ressources financières octroyées par les membres du CAD aux pays en développement entre 1998 et 2000 afin de les aider à mettre en œuvre les trois conventions de Rio¹. Elle présente une série de conclusions importantes et suggère différentes options concernant les travaux futurs de recherche et de suivi, qui seront examinées au sein des groupes de travail compétents du CAD en consultation avec le Mécanisme mondial et avec les secrétariats des trois conventions de Rio.

G. Contributions aux ressources du Mécanisme mondial

12. Le budget de base du Mécanisme mondial pour 2002 s'élevait à 1 737 300 USD, selon le montant des contributions approuvées par la COP5. Les recettes au titre du budget de base sont déposées dans le premier compte du Mécanisme mondial qui sert à financer les dépenses administratives et les frais d'exploitation associés aux tâches ordinaires du personnel de base du Mécanisme mondial. Le Mécanisme mondial a bénéficié aussi de contributions volontaires de la part d'institutions multilatérales (le FIDA et la Banque mondiale) et de sources bilatérales. Ces contributions volontaires sont réparties entre le deuxième et le troisième compte du Mécanisme mondial, grâce auxquels ce dernier peut fournir les crédits à effet catalyseur mentionnés plus haut, selon un plan de type commercial arrêté en collaboration avec les membres de son Comité de facilitation.

13. Entre décembre 2001 et avril 2002, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé, en deux tranches, un don de 2,5 millions de USD, en acquittement partiel de la promesse d'engagement en faveur du Mécanisme mondial, annoncée lors de sa candidature comme institution hôte de celui-ci. Il est prévu qu'en réponse aux demandes des pays candidats à une aide du Mécanisme mondial pour l'application de la CLD, la plupart des contributions du FIDA au Mécanisme mondial sous forme de dons en 2001/2002 seront allouées lors de la réunion du Groupe consultatif technique début décembre 2002.

14. La Banque mondiale, en 2002, a également versé des contributions volontaires aux ressources du Mécanisme mondial pour un montant de 1,27 million de USD, destiné à appuyer des activités prévues dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention.

15. En 2002, des contributions volontaires ont été aussi reçues de plusieurs gouvernements: Canada (91 393 USD), Italie (150 758 USD), Pays-Bas (112 454 USD), Norvège (250 810 USD), Suède (319 289 USD) et Suisse (75 758 USD); ainsi que du Congressional Hunger Centre (CHC) (103 500 USD) et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) (11 523 USD).

III. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLD

A. L'apprentissage par l'action

16. En réponse aux demandes toujours plus nombreuses de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, le Mécanisme mondial a adopté une approche pragmatique pour son action de soutien aux PAN et aux PASR. À cet égard, il a réussi à relier les PAN aux cadres stratégiques nationaux pertinents et a œuvré avec les membres du Comité de facilitation et d'autres partenaires afin de:

- mettre en place des cadres de partenariat débouchant sur des enveloppes de financement destinées à appuyer la mise en œuvre de la CLD (par exemple, la stratégie de développement de la région occidentale en Chine et le cadre de partenariat Chine/FEM);

¹ La Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.



- intégrer les priorités des PAN dans les plans de développement économique et social et refléter les préoccupations de la CLD au sein des processus législatifs qui détermineront des politiques favorables et des ouvertures de crédit (par exemple, la Tunisie);
- promouvoir la formulation d'un élément financé par le FEM en guise d'appoint aux programmes soutenus par les donateurs, notamment ceux du FIDA (par exemple, le programme de développement durable du plateau du Fouta Djallon, les écosystèmes partagés du Niger et du Nigéria et, en perspective, la région nord-est du Brésil et les provinces de Ningxia et Shanxi en Chine);
- aider les organisations sous-régionales africaines (par exemple, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Office intergouvernemental pour le développement (IGAD), et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel (CEDEAO/CILSS)) à créer des installations de soutien sous-régionales avec des fonds d'amorçage du Mécanisme mondial couplés à l'assistance technique des donateurs, ce qui permettra à leurs pays membres une intégration constante des éléments des PAN et la mise en place de filières de gestion des ressources transfrontières.

17. Les pays ci-dessous bénéficient de l'aide technique et/ou financière du Mécanisme mondial pour formuler ou exécuter leur PAN en 2001/2002: Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Cuba, El Salvador, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Mauritanie, Népal, Ouganda, Ouzbékistan, République dominicaine, Sénégal, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan, et Viet Nam. Le Mécanisme mondial a également fourni un appui aux PASR en Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord et australe, en Asie centrale et occidentale ainsi qu'à des écosystèmes sous-régionaux en Amérique latine et aux Caraïbes tels que le Puna et le Gran Chaco Americano.

18. Quelques exemples du soutien apporté par le Mécanisme mondial à la programmation nationale ou sous-régionale (en étroite collaboration avec les membres du Comité de facilitation et d'autres partenaires, en fonction de leur avantage comparatif) sont énumérés ci-dessous:

- création de fonds de facilitation sous-régionaux combinés à l'assistance technique - sous l'égide des organisations sous-régionales compétentes en Afrique orientale, australe et occidentale; ces fonds ont pour but d'aider les pays à identifier et éliminer les obstacles à l'intégration des PAN et à développer une filière de projets de gestion des ressources transfrontières;
- appui à l'élaboration et à la promotion d'un plan d'action relatif à l'Initiative de gestion intégrée des terres et des eaux, un programme conjoint de la Banque mondiale, du PNUE, du PNUD et du FEM, conçu pour affronter les problèmes de ressources en terre et en eau en Afrique;
- apport de ressources financières pour l'élaboration d'un projet dont les revenus puissent être échangés en vue de réduire la dette et d'enrayer la désertification et les processus de dégradation des ressources naturelles dans la région de Cuenca de Rio Llave au Pérou (dans le contexte de l'Initiative italienne du Millénaire pour la réduction de la dette);
- appui en matière d'harmonisation des politiques nationales intéressant la lutte contre la désertification actuellement en cours au Mexique, avec un apport au processus législatif (par exemple, la loi fédérale sur le développement rural durable). Parmi les pays pilotes potentiels figurent la Barbade et le Pérou;
- soutien à l'action législative liée à la lutte contre la désertification et au suivi et à l'évaluation en Tunisie, et affectation de fonds pour les PAN dans le cadre du Plan national de développement;
- soutien à l'organisation d'une conférence des législateurs en Afrique australe, avec la participation de la société civile, dans le but d'élaborer des directives pour les processus



législatifs intéressant la CLD, afin d'inciter les gouvernements à adopter des politiques favorables et à investir dans ce domaine;

- assistance technique régionale conjointe pour renforcer les cadres politiques, législatifs et institutionnels pour la mise en œuvre des PAN dans les pays d'Asie centrale;
- soutien à la création d'un programme d'action transfrontière d'aide aux communautés locales entre la République dominicaine et Haïti;
- soutien aux initiatives des communautés locales à travers des consortiums d'ONG locales (en Argentine) ainsi qu'au renforcement des capacités communautaires et à la constitution de réseaux sur les savoirs traditionnels (Mexique);
- soutien au renforcement des capacités et à l'échange d'expériences entre experts de différentes régions, par exemple dans le contexte du Programme d'action régional de la Méditerranée septentrionale pour la lutte contre la désertification.

B. Instaurer des cadres de partenariat pour dynamiser la mobilisation des ressources

19. En réponse aux recommandations de la Conférence des Parties (COP), le Mécanisme mondial a facilité les consultations sous-régionales et régionales, réunissant des équipes interdépartementales nationales sous l'égide des organisations intergouvernementales compétentes (surtout en Afrique subsaharienne). Grâce à ces consultations, une vision commune s'est dégagée sur la ligne à suivre pour réaliser une intégration constante de ces préoccupations et renforcer les partenariats, en incluant les questions liées à la désertification et à la dégradation des terres dans les plans et budgets gouvernementaux et dans les cadres de coopération entre partenaires du développement dans chaque pays. Ce processus a également servi d'amorce pour l'élaboration, déjà en cours dans de nombreux pays africains, d'un cadre de partenariat pour combattre la dégradation des terres et la pauvreté, en tant qu'instrument stratégique pour la mobilisation systématique d'enveloppes financières pour les PAN.

20. Sur la base de l'expérience acquise, le Mécanisme mondial a encouragé les pays, en particulier en Afrique subsaharienne, à créer des *cadres de partenariat nationaux* fondés sur une analyse systématique des symptômes et des causes de la dégradation des terres et à formuler un programme d'action pour s'attaquer à ces problèmes de manière durable, en instaurant des relations de partenariat élargies.

21. Pour réaliser ces objectifs, le Mécanisme mondial a établi une fiche de pilotage sur la formation de partenariats et la mobilisation des ressources. La fiche de pilotage propose une méthode systématique qui s'applique à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN et des PASR et comprend sept étapes (voir annexe I). Le Mécanisme mondial appliquera cette méthode en collaboration avec chaque pays et sur la base de sa situation spécifique. La fiche de pilotage n'est pas un critère supplémentaire applicable à la formulation et à l'exécution des PAN et des PASR mais plutôt un outil destiné à guider le processus.

22. Dans les républiques d'Asie centrale, un accord de partenariat spécifique pour la mise en œuvre de la CLD dans la sous-région a été conclu entre le Mécanisme mondial, la Banque asiatique de développement, l'Agence canadienne de développement international et le projet CLD de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) en 2001. L'objectif premier de ce partenariat est de renforcer la coordination des donateurs opérant dans la sous-région afin de promouvoir la mise en œuvre de la Convention à l'échelon local, national et sous-régional.

23. Pour renforcer les partenariats nationaux et sous-régionaux, le Mécanisme mondial appuie la création de structures de soutien sous-régionales, en travaillant avec les organisations intergouvernementales compétentes: le SADC en Afrique australe (avec le soutien technique de la plate-forme multidonateurs coordonnée par la Banque mondiale); l'IGAD en Afrique de l'Est; et le tandem CEDEAO/CILSS en Afrique de l'Ouest. Dans la région d'Asie centrale, le Mécanisme mondial collabore aussi avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides dans le cadre d'une initiative financée par un accord de partage des coûts avec le FIDA, et prévoit un



partenariat du même type dans la région centraméricaine avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Conformément au mandat de ces organisations, les structures de soutien se chargent de:

- coordonner la préparation et la mise en œuvre des PASR, ce qui comprend selon les cas la fourniture d'assistance technique et/ou d'une supervision des politiques en ce qui concerne la conception et l'exécution de projets et d'initiatives transfrontières définis dans le cadre des PASR;
- aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre leur PAN et servir de relais aux partenaires du développement pour soutenir les PAN dans ces pays; et
- offrir un cadre pour la concertation et l'échange d'expériences à l'échelon sous-régional.

24. Un atout important de la collaboration avec des organisations intergouvernementales dûment renforcées à cet effet consiste à pouvoir travailler en intégrant les compétences de divers départements gouvernementaux, et à divers niveaux depuis le personnel technique jusqu'aux décideurs et aux autorités politiques.

C. Soutenir la société civile

25. La Convention reconnaît le rôle crucial de la société civile - ONG et organisations à assise communautaire (OAC) - pour ce qui touche à la mise en œuvre. Combattre la désertification et la dégradation des terres dépend, en dernière analyse, de la façon dont les agriculteurs, les éleveurs et autres usagers des ressources naturelles gèrent la terre. Par conséquent, les savoirs traditionnels et les technologies d'origine locale joueront toujours un rôle important dans la lutte contre la dégradation des terres. Fort de son mandat, le Mécanisme mondial appuie les efforts déployés au sein de la société civile pour renforcer les capacités et la mobilisation des ressources par le biais de son Programme communautaire d'échanges et de formation. Ce programme, présenté comme le fruit d'un partenariat entre le Mécanisme mondial et le RIOD, a pour but de faciliter la contribution de la société civile aux PAN et au PASR. Fondé sur de petits projets communautaires d'échanges et de formation, il a pour but de renforcer:

- la capacité des communautés locales à identifier, énoncer les facteurs contraignants et les possibilités en matière de gestion des ressources naturelles et de production, et à agir en conséquence;
- le dialogue et le transfert de connaissances techniques et autochtones entre communautés, pour une meilleure gestion des ressources naturelles et une diversification des sources de revenus;
- la capacité des ONG et des OAC à répondre aux besoins des communautés locales; et
- la production et la dissémination des connaissances.

ENCADRÉ: L'EFFET MULTIPLICATEUR DU MÉCANISME MONDIAL

Il est difficile d'évaluer séparément l'impact des facteurs influant sur l'environnement souvent complexe dans lequel les décideurs nationaux examinent les options en matière de politiques et d'investissements. L'expérience du développement rural et de la gestion des ressources naturelles montre aussi que toute décision initiale d'affecter des ressources au PAN ne garantit pas forcément la réussite du programme. Néanmoins, l'effet multiplicateur est un concept de plus en plus utile dans le processus de prise de décisions du Mécanisme mondial – à côté d'autres considérations sur les affectations de ressources ayant un rôle catalyseur. Bien entendu, l'impact de l'intervention du Mécanisme mondial varie d'un contexte à l'autre, notamment en fonction des chances de tirer parti de partenariats stratégiques. Sur la base de ces éléments, les quelques cas examinés ci-dessous illustrent l'effet multiplicateur des interventions du Mécanisme mondial.

En **Tunisie**, une réalisation d'importance obtenue jusqu'à présent est l'intégration du PAN dans le dixième plan quinquennal socioéconomique. Dans ce plan, le gouvernement a alloué 18,60 millions de USD, sur un coût total de 33,67 millions de USD pour des projets prioritaires élaborés avec le soutien du Mécanisme mondial. L'investissement catalyseur du Mécanisme mondial se montait à 80 000 USD, en majorité financé par le FIDA. Le PAN a été intégré au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Le Gouvernement italien a alloué 3,58 millions de USD, destinés à l'origine à un autre projet élaboré par le Mécanisme mondial avec le Ministère de l'environnement et de la planification. Le Gouvernement japonais s'est déclaré intéressé à soutenir des projets connexes, entrepris par des ONG. Le Gouvernement français a indiqué qu'il était intéressé à soutenir la composante de recherche des projets prioritaires. Le Mécanisme mondial cherche activement à mobiliser des ressources de contrepartie pour les affectations budgétaires du Gouvernement tunisien.

En **Afrique de l'Ouest**, l'effet multiplicateur des interventions du Mécanisme mondial est perçu dans le PASR. Un don de facilitation de 100 000 USD du Mécanisme mondial, combiné à d'autres formes d'assistance technique et financière apportées par le PNUE/FEM, la FAO, le FIDA et la Banque mondiale, a été à l'origine de l'approbation d'un don du FEM au titre de la planification d'un montant de 350 000 USD en faveur du Plan stratégique du plateau du Fouta Djallon, qui devrait donner lieu à un don du FEM d'environ 10 millions de USD. De même, un don du FEM au titre de la planification d'un montant de 350 000 USD pour l'initiative Niger/Nigéria sur la gestion coordonnée des ressources naturelles dans les zones transfrontières a été suivi d'une demande de financement de 8-10 millions de USD, adressée au FEM pour un futur projet. Ces activités de planification, dans lesquelles le Mécanisme mondial a été désigné comme facilitateur pour la mobilisation des ressources, donneront lieu à: i) un cadre stratégique global comprenant des accords de partenariat et des programmes d'investissement dans le plateau du Fouta Djallon de plus de 75 millions de USD; et ii) un portefeuille d'investissement de plus de 400 millions de USD pour l'initiative Niger/Nigéria, comprenant des programmes et projets appuyés par des partenaires bilatéraux/multilatéraux dans le secteur privé.

Au **Brésil**, le Mécanisme mondial a soutenu le Gouvernement brésilien au moyen d'une contribution financière de 100 000 USD pour la formulation d'un PAN et la phase de mise en œuvre de sa politique nationale de lutte contre la désertification. En outre, le FIDA et le Mécanisme mondial soutiennent la mise au point par le gouvernement d'un élément du FEM lié au Projet de développement durable à l'intention des colonies issues de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du Nord-Est. En conséquence, le gouvernement a terminé et approuvé la Note relative au Projet de développement du FEM au titre du Guichet B, qui a été soumise au FIDA en qualité d'institution exécutante, afin d'être inclus dans la filière du FEM. Le coût de cette initiative s'élève à 12,5 millions de USD. En outre, la Commission européenne, la FAO, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Département du développement international et le GTZ ont engagé au total 10,1 millions de USD en faveur de l'initiative conjointe *Projecto Dom Helder Camara* - FEM.

IV. L'AVENIR

26. Les parties à la Convention ont créé un Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention, dont la première réunion s'est tenue à Rome, les 11 et 12 novembre 2002. Plusieurs pays où le Mécanisme mondial intervient activement ont mentionné l'approche mise au point par celui-ci pour mobiliser les ressources nécessaires aux programmes d'action nationaux, qui a suscité un grand intérêt. Comme la plupart des pays en développement parties à la Convention, la communauté des donateurs a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par le Mécanisme mondial.

A. Élargir l'assiette de financement des Parties à la CLD

27. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial se fonde sur l'interaction nécessaire entre les deux volets que représentent l'offre et la demande émanant des Parties à la Convention. Comme indiqué plus haut, il faut élaborer des programmes d'action et définir les besoins et les possibilités d'investissement, en tant que base de négociation du financement. Dans ce domaine, le Mécanisme mondial a mis au point une méthode dont l'application devient plus systématique. Il fait aussi participer les partenaires du développement à ce processus par le biais de leurs institutions de coopération au développement dans les pays touchés, afin de s'assurer leur soutien financier en vue de la mise en œuvre des programmes d'action.

28. Sur la recommandation du Comité de facilitation, le Mécanisme mondial a établi un plan de travail pour 2003-2004, définissant les fonctions des membres du Comité de facilitation en ce qui concerne le travail du Mécanisme mondial. Ce faisant, le Mécanisme mondial et le secrétariat ont coordonné plus complètement les demandes de soutien reçues par les deux institutions en vue de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux. Au cours de plusieurs réunions, le Mécanisme mondial et le secrétariat sont convenus des principes fondamentaux de la coopération, qui seront essentiels pour le renforcement du soutien apporté à la Convention par les pays concernés comme par les pays développés qui y sont parties.

29. Quelques agences de coopération au développement soutiennent les fonds volontaires du Mécanisme mondial qui sont utilisés pour générer l'effet multiplicateur décrit plus haut. Ce groupe d'institutions doit être élargi; il est tout aussi important d'élargir l'interaction entre les sièges de ces institutions pour inclure les divisions et les départements responsables des stratégies de pays, des politiques et de la stratégie générale de planification. C'est nécessaire non seulement pour asseoir plus solidement le soutien dont bénéficient la planification et l'exécution des programmes d'action, mais aussi pour élargir et garantir à long terme la mobilisation des ressources volontaires du Mécanisme mondial. Le Mécanisme mondial prévoit de se doter de moyens accrus pour instaurer et entretenir des échanges soutenus avec les institutions de coopération au développement aussi bien bilatérales que multilatérales. Plus précisément, l'année prochaine, il intensifiera son dialogue avec les groupes de travail opérant au sein de l'Union européenne et de l'OCDE/CAD.

30. Le Mécanisme mondial soutient aussi la constitution de partenariats et d'alliances stratégiques parmi les institutions dont le mandat correspond aux programmes d'action aux niveaux national, sous-régional et régional. Son rôle dans ce processus est de faciliter la mobilisation de ressources suffisantes pour couvrir les besoins liés à la mise en œuvre de la CLD avec des ressources nationales ou extérieures. Ces ressources proviennent de différentes parties prenantes (nationales, bilatérales, multilatérales, secteur privé, fondations internationales et ONG), revêtent différentes formes (financement parallèle, cofinancement, dons, prêts, etc.) et peuvent être soit versées directement aux pays soit canalisées à travers les institutions financières spécialisées.

B. Mobiliser de nouvelles ressources et accroître les ressources traditionnelles

31. Une importante fonction du Mécanisme mondial consiste à mobiliser des ressources nouvelles ou additionnelles en faveur du développement et la mise en œuvre des programmes d'action. La CLD assimile le FEM à une ressource (Article 20). En vertu de la Décision 9/COP3, paragraphe 8, la COP



recommande que le Mécanisme mondial tienne compte des négociations intergouvernementales pertinentes dans le but d'identifier des sources potentielles et inédites d'assistance financière pour la mise en œuvre de la Convention.

32. En réponse à ces décisions, le Mécanisme mondial, en coopération avec les pays et les organisations sous-régionales, a travaillé avec les institutions du FEM pour identifier des initiatives de financement potentiel du FEM et a contacté les partenaires du développement en vue de susciter des cofinancements. Depuis que le FIDA a été nommé comme institution exécutante du FEM, avec un mandat spécial en matière de dégradation des terres, le Mécanisme mondial a travaillé avec le Fonds pour élaborer des composantes du FEM en complément des projets du FIDA. Après la décision prise par l'Assemblée du FEM de faire de la dégradation des terres un nouveau thème central des objectifs du FEM, le Mécanisme mondial intensifiera ses efforts pour mobiliser à la fois des ressources du FEM – à travers les procédures des institutions exécutantes chargées, selon les cas, des aspects opérationnels ou politiques – et le cofinancement exigé par la Convention. Le FEM reconnaît pleinement le rôle du Mécanisme mondial en ce qui concerne la mobilisation de cofinancements pour les composantes des projets du FEM.

33. Le Mécanisme mondial a suivi l'évolution des questions relatives à la fixation du carbone ainsi que les avantages pour la CLD du commerce du carbone. Il collabore de plus en plus avec diverses entreprises privées et institutions publiques intéressées. Il élabore aussi un plan d'exploitation définissant les modalités de "mobilisation" de ces sources de financement nouvelles ou additionnelles au bénéfice de la Convention. L'admission récente du Mécanisme mondial à la qualité de membre du Groupe consultatif technique du Fonds Biocarbone placé sous l'égide de la Banque mondiale ouvre de nouvelles perspectives pour la mobilisation de ressources supplémentaires en vue d'appuyer des initiatives de développement local liées à la Convention.

34. La CLD mentionne les fonds nationaux de lutte contre la désertification comme moyens permettant de soutenir la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention par le biais, notamment, d'initiatives de développement local. Le Mécanisme mondial encouragera, le cas échéant, le développement de ces fonds et d'autres options pour financer le développement local, notamment la promotion de la microfinance en collaboration avec les institutions compétentes et l'exploration d'options pour la tarification des services environnementaux.

35. Le Mécanisme mondial continuera d'inventorier les fondations privées, les ONG internationales et les entités du secteur privé en tant que partenaires potentiels pour la mise en œuvre de la CLD. L'objectif est d'identifier l'interface entre les stratégies et domaines d'intérêt de ces organisations et la Convention pour définir des possibilités de soutien de leur part aux activités et projets liés aux PAN dans des pays ou sous-régions choisis.

C. La stratégie de communication

36. La mobilisation des ressources repose sur la communication des motifs pour lesquels les ressources sont nécessaires et des modalités d'utilisation de celles-ci. Jusqu'à présent, le Mécanisme mondial a été largement tributaire de communications directes touchant un petit nombre de partenaires. Pour atteindre une audience plus vaste, il faut mettre en place une stratégie de communication bien conçue et accorder autant d'importance au choix des moyens qu'au contenu.

37. Un préalable de poids dans la définition de la stratégie est représenté par les difficultés qu'éprouvent généralement ceux qui s'emploient à convaincre les décideurs du Ministère des finances ou de la planification, ou encore les institutions de donateurs, de la justification économique des investissements en faveur du développement des terres arides. Le manque d'information est largement considéré comme un obstacle majeur et comme l'un des domaines où d'importants progrès pourraient être accomplis, aussi bien pour renforcer l'impact de l'aide que pour soutenir l'élaboration des politiques à l'échelon national et international. Cependant, la conclusion générale d'années d'études sur le développement des terres arides est que les populations de ces régions sont remarquablement résistantes et ont réussi à accroître considérablement leurs revenus et à survivre dans des conditions



extrêmes, exception faite des catastrophes les plus graves. Le développement des terres arides a nécessité des innovations agricoles faisant appel à des techniques et à des activités à faible risque. Il a fallu aussi trouver des sources de revenus non agricoles qui sont souvent réinvestis dans des activités agricoles. La bonne santé de l'économie agricole est bien entendu une condition nécessaire mais non suffisante pour garantir le développement des terres arides.

38. Pour définir le puissant message qui sous-tendra sa stratégie de communication, le Mécanisme mondial s'emploie avec ses partenaires à produire des informations, fondées sur les résultats des études de cas actuellement financées par la Banque mondiale par l'intermédiaire du Mécanisme mondial, démontrant que l'investissement dans le développement des terres arides est rentable du point de vue économique, et surtout socioéconomique. Bien entendu, un tel message sera combiné avec des informations concernant le rôle joué par le Mécanisme mondial et ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre de la CLD et sur les résultats obtenus. Le Mécanisme mondial ne se bornera pas à transmettre ce message mais tirera aussi parti des stratégies de communication des diverses parties prenantes de la Convention (notamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les institutions spécialisées, les ONG et les organisations d'agriculteurs), en veillant à ce que ces stratégies incluent des messages visant à promouvoir les objectifs de la CLD.

39. Sur cette base, le Mécanisme mondial collaborera avec ses partenaires pour élaborer des messages ciblés destinés à toucher des audiences identifiées avec soin, en utilisant des outils de communication séparés ou communs selon les cas (sites web, cédéroms, documentaires, publications, etc.) avec pour objectif final de faciliter les partenariats et de mobiliser des ressources.

FICHE DE PILOTAGE POUR LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Une fiche de pilotage comprend généralement les éléments suivants:

- Étape 1 – identifier les principaux acteurs/parties prenantes en vue d'un partenariat durable permettant de mettre en œuvre les six étapes suivantes;
- Étape 2 – former un consensus au sujet des symptômes et des causes sous-jacentes de la dégradation des terres et identifier les parties prenantes intéressées (gouvernements, partenaires du développement et usagers des ressources naturelles);
- Étape 3 – identifier les domaines prioritaires des PAN et leur stade de mise en œuvre;
- Étape 4 – identifier les cadres stratégiques de développement du gouvernement et des partenaires du développement aux niveaux national et sectoriel, et particulièrement les plans de développement nationaux, les DSRP et les cadres de coopération des partenaires du développement dans les pays (stratégie d'aide par pays, document stratégique sur les opérations par pays, cadre de développement global, UNDAF, etc.);
- Étape 5 - en harmonie avec les cycles de programmation respectifs, intégrer les domaines prioritaires identifiés dans le PAN dans les cadres de développement nationaux et sectoriels du gouvernement et dans les cadres de coopération par pays des partenaires du développement identifiés lors de la troisième étape et recenser les priorités résiduelles, c'est-à-dire les priorités qui ne peuvent être intégrées car elles ne figurent pas parmi les stratégies du gouvernement et des partenaires du développement;
- Étape 6 – définir des mécanismes financiers appropriés pour l'exécution des interventions prioritaires et concevoir une stratégie d'exécution relative aux domaines résiduels. Il faudra pour cela un appui soutenu du Mécanisme mondial et des négociations bilatérales entre le gouvernement et les bailleurs de fonds potentiels; et
- Étape 7 – mettre au point un système de suivi et d'évaluation permettant de suivre le processus et l'impact (financier, social et environnemental) afin de garantir une intégration constante des questions de dégradation des terres aux stratégies et cadres de développement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DONATEURS
(en USD)

INFORMATIONS RELATIVES AUX DONATEURS AU TITRE DU 2 ^e ET 3 ^e COMPTE DU MÉCANISME MONDIAL												
	<i>PAYS OU INSTITUTION</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>			<i>TOTAUX PARTIELS</i>		
2 ^e compte	CANADA				31 950	4/	62 092	5/		290 121		
							22 876	5/				
							39 216	5/				
							133 987	3/				
	DANEMARK				100 000	4/				100 000		
	FINLANDE				150 739	4/	343 474	1/		494 213		
	ALLEMAGNE	100 000	4/							100 000		
	ITALIE						150 758	4/		150 758		
	PAYS-BAS						112 454	4/	104 000	216 454		
	NORVÈGE				95 655	4/	236 529	4/	250 810	4/	582 994	
	PORTUGAL			100 000	5/					100 000		
	SUÈDE	121 171	4/		527 535	4/		319 289	4/	967 995		
	SUISSE	72 834	4/	64 329	4/	71 461	4/	74 905	4/	75 758	4/	434 287
	FADES						52 085	4/			52 085	
	FIDA						50 000	4/				
							250 000	4/	250 000	4/	550 000	
	BIsD			12 000	4/		20 000	4/			32 000	
	OPEP						40 000	4/				
							350 000	5/			390 000	
E.-U. (CHC)						79 600	4/	103 500	4/	183 100		
BANQUE MONDIALE				250 000	4/	50 000	4/	265 678	4/			
						25 000	4/			590 678		
TOTAL PARTIEL		294 005	176 329	944 651	1 510 808		2 129 892		179 000	5 234 685		

3 ^e compte	DANEMARK CRDI					250 000	4/			250 000
	FIDA		2 500 000	4/		1 000 000	4/	1 000 000	4/	4 500 000
	BANQUE MONDIALE				1 000 000	4/		1 000 000	4/	2 000 000
	TOTAL PARTIEL		0	2 500 000	1 000 000	1 250 000		2 011 523		6 761 523
	TOTAL		294 005	2 676 329	1 944 651	2 760 808		4 141 415		179 000
	1/ Dès réception de l'accord									
	2/ Dès réception de l'accord, après autorisation des divisions juridiques et financières du FIDA									
	3/ Dès réception des fonds après la contresignature									
	4/ Déboursement du montant intégral									
	5/ Déboursement limité à la première tranche									

